

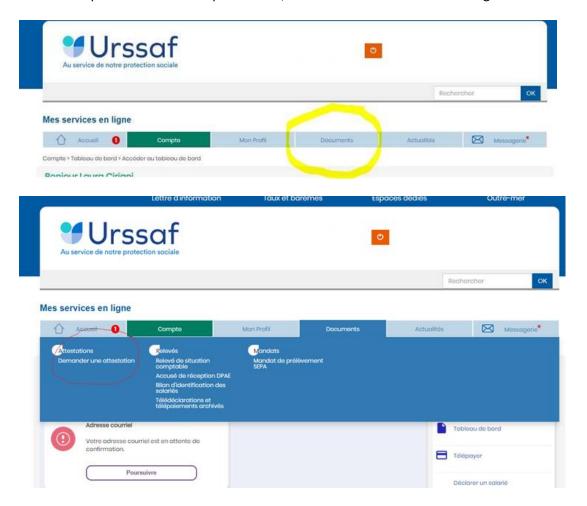
## Mode d'emploi pour obtenir votre attestation URSSAF CFAF

Installé(e) en profession libérale depuis plus d'un an, vous êtes éligible à 2 jours de formation ORIFFPL-IDF par an pris en charge via nos financements collectifs FIFPL, sans impact sur votre budget personnel de formation.

Pour pouvoir en bénéficier, nous vous demandons lors de votre préinscription de nous fournir votre Attestation URSSAF de Versement de la **Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF)** des Non-Salariés, condition d'éligibilité au financement de votre formation par le FIFPL :



Pour la récupérer sur votre compte URSSAF, cela se trouve dans Services en ligne > Documents > Attestations



Si vous ne l'avez pas pu nous la fournir au moment de votre préinscription, merci de l'adresser sans délai à la gestionnaire de formations à l'adresse suivante : <a href="mailto:idf@unapl.fr">idf@unapl.fr</a>